



LE 11 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le lundi 11 janvier 2021, à 19 heures 30, à laquelle sont présents par vidéoconférence.

Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau,
Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente par voie de vidéoconférence Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absente Madame Marjolaine Marois.

De plus, la séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et sera disponible sur notre site Internet « www.st-cleophas.qc.ca »

1. MOT DE BIENVENUE.

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 14 décembre 2020.
5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020.
6. Lecture et approbation des comptes à payer.
7. Période de questions.
8. Résolution augmentation des logements.
 - 8.1 Logement 750-A et 750-B.
 - 8.2 Logements 631 et 633 rue Principale.
 - 8.3 Logement 750-C.
9. Dépôt de la liste des contrats 2020.
10. Liste des fournisseurs payés par Accès D.
11. Adoption du règlement # 2020-012-14 concernant le règlement ayant pour objet de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil.
12. Dépôt des états comparatifs.
13. Comité consultatif d'urbanisme.
14. Changement du réservoir d'eau chaude du 750 – B.
15. Dépôt de règlement (MRC de D'Autray) #289 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 3 388 929.76 \$ et un emprunt de 3 388 929.76 \$ pour la construction et la fourniture de matériel du réseau de fibres optiques dans le cadre du projet Autray Branché 1.
16. Promesse d'achat pour l'Arche et le Duplex.
17. Demandes.
 - 17.1 Demande — Achat banque d'heures Infotech.
18. Rapport de la directrice générale
19. Correspondance.
20. Divers.
21. Levée de l'assemblée



LE 11 JANVIER 2021

3. **ORDRE DU JOUR.**

Résolution n° 2021-01-001

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020.**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Résolution n° 2021-01-002

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 14 décembre 2020.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020.**

La secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

Résolution n° 2021-01-003

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2020. Cependant, la directrice générale va apporter une modification au point 11.6.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. **COMPTES À PAYER.**

Résolution n° 2021-01-004

La secrétaire-trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 15 décembre 2020 au 7 janvier 2021.

| | |
|--|-----------------------------|
| <u>Total des comptes à payer</u> | <u>36 766.15 \$</u> |
| <u>Compte en banque au 7 janvier 2021</u> | <u>147 995.79 \$</u> |

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



LE 11 JANVIER 2021

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été formulée ni par courriel, ni par la poste, et par téléphone.

8. AUGMENTATION DES LOGEMENTS.

8.1 LOGEMENT 750-A/ 750-B

Résolution n° 2021-01-005

Il est proposé par Monsieur Maxime Giroux et appuyé par Monsieur Gilles Côté, d'annuler l'augmentation des logements soit ceux du 750-A, 750-B, 631 et 633 rue Principale, de juillet 2021 à juin 2022, vu la situation spéciale du COVID-19. Par contre, cette mesure est exceptionnelle vu la situation actuelle. De plus, il est très important de comprendre que ce ne sera pas répété de façon annuelle.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

Monsieur Martin Bibeau vote pour.

Madame Audrey Sénéchal et Monsieur Bernard Coutu votent contre.

La résolution est adoptée à majorité.

8.2 LOGEMENTS 631 et 633 rue Principale

Ce point fait partie intégrante du point 8.1

8.3 LOGEMENT 750-C

À la suite de la discussion du point 8.1 et 8.2, ce point doit être rapporté à la séance du 8 février 2021, car le local du 750-C n'a pas été précisé dans les discussions.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS 2020.

Résolution n° 2021-01-006

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal d'accepter la liste des contrats 2020 telle que présentée ci-dessous.

Liste des contrats

| | |
|--|--------------|
| ADMQ | 548,43\$ |
| Alain Tétreault | 1417,63 \$ |
| Architecte RL Gravel inc. | 8416,42\$ |
| Bélanger Sauvé | 3496,57\$ |
| Bell-Gaz | 87,38 \$ |
| EBI Environnement | 15277,76\$ |
| Vacuum St Gabriel | 5605,03\$ |
| Ent. Électrique Pierre Robillard | 9188,57\$ |
| Étienne Pilote | 3966,64\$ |
| Exc. Normand Majeau inc. | 25 205,39 \$ |
| Harnois Énergie | 7024,54\$ |
| Infotech | 4546,68\$ |
| Les Entreprises C. Bédard 1995 inc. | 1086,52\$ |
| Les Entreprises Claude Beausoleil inc. | 3803,37\$ |
| Ligne MD | 1063,24\$ |
| Location Mille Items | 554,19\$ |
| Martine Gauthier comptable | 6251,76\$ |
| Papeterie Beaulieu | 639,12\$ |
| Plomberie Patrick Boucher inc. | 1592,41\$ |



LE 11 JANVIER 2021

| | |
|-----------------------------------|------------|
| Produit Sany | 247,14\$ |
| Sylvain Geoffroy, Paysagiste enr. | 2759.40 \$ |
| Assurance Ultima | 10304\$ |
| Service incendie (entente) | 13469,1\$ |

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. DÉPÔT : LISTE DES FOURNISSEURS PAYÉS PAR ACCÈS D.

Résolution n° 2021-01-007

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la liste des fournisseurs qui sont payés par accès D.

Hydro-Québec (centre),
Hydro-Québec (rue),
Hydro-Québec (l'Arche),
EBI Environnement inc.,
Quincaillerie Piette enr.,
SÉAO,
Francine Rainville,
Excel Tout,
Municipalité St-Gabriel de-Brandon,
Benoît Delorme,
Imprimerie R. Pinard inc.
Patrick Morin,
Receveur général,
Revenu Québec,
Audrey Sénéchal,
Denis Gamelin,
Papeterie Beaulieu,
Ministère de la Sécurité publique,
Martine Gauthier,
Produits Sany Inc,
Pierre Robillard,
Harnois Énergie inc.,
Marjolaine Marois,
Gilles Côté,
Excavation Normand Majeau,
Cuisine et vous,
Sylvain Geoffroy Paysagiste,
Maxime Giroux,
Bernard Coutu,
Étienne Pilote,
Groupe Ultima,
CNESST,
Colombe Daoust.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité



LE 11 JANVIER 2021

11 ADOPTION DU RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE AU CONSEIL DE DÉCRÉTER PAR RÈGLEMENT QUE LES TAXES FONCIÈRES, TANT GÉNÉRALES QUE SPÉCIALES, SOIENT DORÉNAVANT IMPOSÉES PAR SIMPLE RÉOLUTION DU CONSEIL

Résolution n° 2021-01-008

ATTENDU QUE Les articles 989 et 991 du Code municipal permettent au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient à l'avenir imposées par simple résolution du conseil.

ATTENDU QU'IL y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur Bernard Coutu, lors de la séance régulière tenue le 14 décembre 2020.

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la même séance soit celle du 14 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux:

PROJET DE RÈGLEMENT

QU'UN règlement portant le numéro 2020-12-14 ayant pour titre : « Règlement ayant pour objet de permettre au conseil de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil. » soit adopté, et qu'il soit décrété et statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les taxes foncières, tant générales que spéciales, seront imposées par simple résolution de conseil municipal.

ARTICLE 3 Le présent règlement abroge, à toutes fins que de droits, tout autre règlement antérieur ou incompatible concernant permettant de décréter par règlement que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient dorénavant imposées par simple résolution du conseil de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.

La directrice générale a déposé les états comparatifs



LE 11 JANVIER 2021

13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Mme Audrey Sénéchal déclare ses intérêts et à cet effet, s'abstient de voter.

Résolution n°#2021-01-009

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté que le comité consultatif d'urbanisme soit nommé pour une période de 2 ans, comme suit :

| | |
|--------------------------------|--|
| Comité consultatif d'urbanisme | Monsieur Maxime Giroux Monsieur Sylvain Gravel Madame Johanne Lessard Monsieur Réjean Bellerose |
|--------------------------------|--|

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

14 CHANGEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE DU 750 - B

La directrice générale demande au conseil de changer le réservoir d'eau chaude du 750 – B, car celui-ci date de 2009. Étant donné que 2 réservoirs ont été changés en 2020 (celui du 633 et du 650-A), elle croit qu'il serait prudent de le changer pour éviter un dégât d'eau. De plus, il va falloir modifier une porte de l'armoire de la salle de bain.

Résolution n° 2021-01-010

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de changer le réservoir d'eau chaude du 750-B et de modifier la porte de l'armoire de la salle de bain.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

15 Dépôt de règlement (MRC de D'Autray) #289 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 3 388 929.76 \$ et un emprunt de 3 388 929.76 \$ pour la construction et la fourniture de matériel du réseau de fibres optiques dans le cadre du projet Autray Branché 1.

16. OFFRE D'ACHAT POUR L'ARCHE ET LE DUPLEX.

Résolution n° 2021-01-011

Après étude du dossier, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Madame Audrey Sénéchal de refuser l'offre de Monsieur Gendron. Par contre, le conseil fait une contre-offre de 265 000 \$.

Voici la liste des exclusions;

Les 2 orgues, quelques bancs, les biens et effets personnels.

De plus, la directrice générale est mandatée pour signer les documents nécessaires, la contre-offre entre autres, pour le bon fonctionnement de la vente des immeubles situés au 631 et 633 rue Principale.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



LE 11 JANVIER 2021

17. **DEMANDES**

17.1 INFOTECH ACHAT BANQUES D'HEURES.

Résolution n° 2021-01-012

Il est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de procéder à l'achat d'une banque de 28 heures au coût de mille neuf cent soixante dollars (1960.00 \$) plus les taxes applicables. Il s'agit d'heures d'appoint utilisables. Ce contrat est illimité. Aucune date d'échéance pour l'épuisement des heures.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

18. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Maître Sauvé a envoyé un courriel à Monsieur Richard Gravel pour l'aviser que le 1^{er} et 2 juin 2021, il sera convoqué au procès de Monsieur Maurice Talbot. Le dossier : 1Q974-8. Les honoraires de Monsieur Gravel dans ce dossier, à partir du 22 décembre 2020, étaient au taux horaire de 250\$ plus les frais et taxes, le tout, selon le mandat reçu le 29 août 2019.

Si le conseil se poursuit en vidéoconférence, il faudra acheter une caméra pour le bureau.

La bibliothèque a eu l'acceptation de la Santé publique de la possibilité de rouvrir au public, tout en respectant les consignes en règle de sécurité. Une mention sera affichée sur le site Internet de la municipalité à cet effet.

19. **CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

20. **DIVERS.**

21. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 HEURES 34**

Résolution n° 2021-01-013

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Monsieur Bernard Coutu.

Monsieur Denis Gamelin, maire, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Denis Gamelin, Maire

Francine Rainville, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.